



Saint-Victor-sur-Rhins

Avril 2022

[www.stvictorsurhins.fr](http://www.stvictorsurhins.fr)

**Edito de Monsieur le Maire**

Cette année 2022 est particulière. En effet, nous allons acquérir le restaurant des trois chênes et allons l'aménager en salle des fêtes (jusqu'à la signature définitive, le restaurant reste en activité). C'est le premier gros investissement de ce mandat. De bonnes économies ont été réalisées sur les deux années précédentes, ce qui nous permet d'avancer avec une certaine marge de manœuvre.

Mais il nous faut également rester prudents avec nos investissements. Nous aurons d'ici peu de temps le réseau d'assainissement à connecter en partie ou en totalité à la station intercommunale d'Amplepuis, notre station arrivant en limite de capacité. Pour pouvoir obtenir des permis de construire, il nous faudra rapidement agir.

« Investir, c'est préparer l'avenir »

Pour nos enfants : L'école, pour qui la commune a acheté du matériel informatique ; le portail de la cour sera également changé, l'isolation de la cantine et de la maternelle sera revue dans les années futures. Une aire de jeux a été installée à côté du city-stade.

Côté nature : Les plantations de haies et d'arbres devraient se poursuivre afin de lutter à notre échelle contre le réchauffement climatique et favoriser la biodiversité.

Je tiens à présenter mes remerciements à tous ceux qui participent à l'élaboration de ce budget, à tous ceux qui travaillent pour que la commune réalise des économies.

Timothée CRIONAY

**BILAN 2021**

**Budget assainissement :**

**Fonctionnement :**

Dépenses 2021	Recettes 2021	Total en €
43 805,61	79 581,03	35 775,42

**Investissement :**

Dépenses 2021	Recettes 2021 + excédent 2020	Total en €
12 207,69	111 929,77	99 722,08

**Excédent global = +135 497,50 €**



**Budget commune :**

**Fonctionnement :**

Dépenses 2021	Recettes 2021	Total en €
747 944,16	973 239,45	225 295,29

**Investissement :**

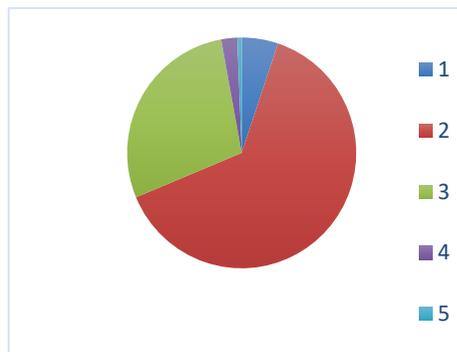
Dépenses 2021	Reste à réaliser	Total en €
116 304,42	118 778,00	235 082,42
Recettes 2021 + excédent 2020	Reste à réaliser	Total en €
420 175,91	5 999,00	426 174,91
<b>Résultat</b>		<b>191 092,49</b>

**Excédent global = + 416 387,78 €**



**LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT**

**D'où vient l'argent ?**



**Les recettes de fonctionnement réelles sont de 940 773 € soit +8,95 %**

**1- 48 400 € de produits des services**

Il s'agit principalement des prestations des familles bénéficiant du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

**2- 597 489 € de recettes fiscales**

Les impôts locaux sont la première source de financement de la commune. Depuis sept ans, les taux communaux restent inchangés.

**3- 267 074 € de dotations de l'Etat et de compensations**

Les dotations de l'Etat restent stables par rapport à 2021.

**4- 21 250 € de produits de gestion courante**

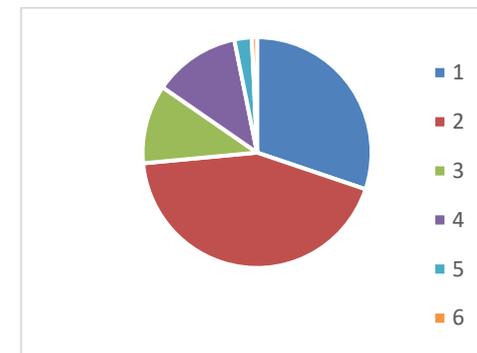
Ce poste correspond principalement à la location des appartements communaux et des locations de salles communales.

**5- 5 800 € d'atténuations de charges**

Il s'agit principalement des remboursements liés à des arrêts maladie par l'assurance statutaire.



**Où va l'argent ?**



**Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 815 524 €**

**1- 245 450 € de charges à caractère général**

Eau, électricité, gaz, carburant, maintenance éclairage public, fournitures scolaires et administratives, entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, entretien des véhicules et du matériel etc...

**2- 353 000 € de charges de personnel**

1 secrétaire et 1 agent d'accueil à 15h par semaine, 2 agents de voirie, 2 agents aide maternelle, 1 agent technique (entretien des locaux), 1 cuisinière, 1 aide de cuisine : 4 personnes à temps complet et 5 personnes à temps non complet. Les études surveillées payées aux professeurs des écoles sont comptabilisées dans ce poste, ainsi que les heures d'intervention des brigades vertes de la CoPLER.

**3- 90 020 € de Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Il s'agit d'une dépense correspondant au reversement d'une part de la taxe d'habitation du département.

**4- 99 554 € de charges courantes**

Ce poste comprend les indemnités des élus, la contribution au service incendie, les subventions aux associations, les contributions à d'autres organismes (dont le SIEL).

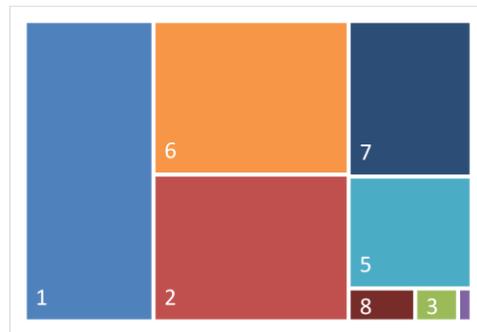
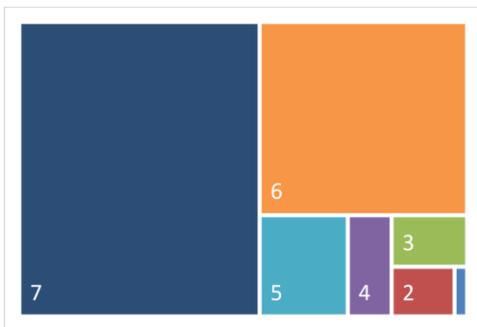
**5- 20 000 € de charges financières**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**6- 6 000 € de dépenses imprévues**



## L'INVESTISSEMENT



### DÉPENSES : 1 054 687 €

#### 1- Dépenses imprévues : 5 000 €

#### 2- Groupe scolaire : 25 000 €

Cette dépense concerne, entre autres, le changement du portail de l'entrée du groupe scolaire, côté cour.

#### 3- Acquisition de matériels : 30 976 €

L'achat de défibrillateurs a été fait pour équiper la salle des sports, le groupe scolaire et l'église (défibrillateur installé à l'extérieur), et un défibrillateur mobile pour le football et le boudrome.

Une aire de jeux est prévue sur le site des étangs. Du mobilier scolaire et des capteurs CO2 sont commandés.

#### 4- Remboursement capital des emprunts : 35 500 €

#### 5- Mise aux normes éclairage public : 71 290 €

#### 6- Travaux de voirie : 320 863 €

Cette dépense concerne la fin des travaux du chemin des Oliviers, l'installation de chicanes rue d'Amplepuis afin de réduire la vitesse dans l'entrée d'agglomération, l'aménagement des étangs, la réfection des trottoirs à Gai Séjour, l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit la Sarre, la réfection du terrain de football, l'installation de lampadaires solaires chemin des Viers, les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse impasse du Val et la réfection de la rue de la République.

#### 7- Salle des trois chênes : 566 058 €

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'acquisition du restaurant des 3 chênes qui reste en activité jusqu'à la signature définitive. Des travaux importants sont également envisagés avant de rouvrir ce bâtiment en salle des fêtes (changement chaudière, aménagement du parking avec réfection du bitume, clôture et portail, caméras de surveillance et éclairage solaire, aménagement de certains annexes etc...)

### RECETTES : 1 054 687 €

#### 1- Excédent d'investissement reporté de 2021 : 303 871 €

#### 2- Affectation du résultat de fonctionnement de 2021 : 225 295 €

#### 3- Récupération d'une partie de la TVA sur les travaux de 2021 : 11 109 €

#### 4- Divers : 3 500 €

Cette recette concerne la taxe d'aménagement et une prévision en cas de vente immobilière

#### 5- Virement de la section de fonctionnement 2022 : 107 950 €

Il s'agit de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022, qui permet d'autofinancer une partie de l'investissement.

#### 6- Subventions prévisionnelles : 235 664 €

Subventions sollicitées pour les travaux de voirie, l'acquisition de la salle des trois chênes et les travaux programmés, ainsi que pour l'acquisition de certains matériels.

#### 7- Emprunt : 150 000 €

Il est décidé de recourir à un emprunt pour l'acquisition de la salle des trois chênes, afin de préserver une autonomie financière confortable à la collectivité.

#### 8- Amortissement travaux éclairage public : 17 299 €



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

### Fixation des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux fixés en 2021. (inchangés depuis 7 ans)

### Vote du budget primitif assainissement 2022

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif assainissement de l'exercice 2022, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

#### En section de fonctionnement

Dépenses : 110 570,00

Recettes : 110 570,00

#### En section d'investissement

Dépenses : 226 980,66

Recettes : 226 980,66

### Vote du budget primitif communal 2022

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2022, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

#### En section de fonctionnement

Dépenses : 940 773,00

Recettes : 940 773,00

#### En section d'investissement

Dépenses : 1 054 687,65

Recettes : 1 054 687,65

(détail ci-dessus)

### Plan de formation mutualisé de la CoPLER et de ses communes membres

Le conseil municipal décide la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé 2022-2024, en lien avec le CNFPT pour l'ensemble des communes de la CoPLER, l'organisation sur notre territoire des formations, les plus sollicitées au bénéfice des agents et que ce plan de formation mutualisé sera porté par la CoPLER.

### Acquisition d'un tènement immobilier cadastré section AK 299, 302 et 305

Considérant le tènement immobilier sis au 342, rue du Moulin Blanc, d'une superficie de 4125 m<sup>2</sup>, propriété de la SCI IFKG, Considérant le souhait de la commune d'acquiescer ce bien afin d'y installer la salle des fêtes, Considérant que le bien, est, hormis quelques travaux, déjà adapté à ce type d'activité,

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale en date du 22 mars 2022, Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition et la nécessité de solliciter les financements nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement,

Le conseil municipal décide :

D'approuver l'acquisition du tènement immobilier cadastré section AK n° 299, 302 et 305, dans les conditions décrites,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du tènement immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié,

D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles,

De charger M. le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition, D'approuver le principe de la transformation de ce bâtiment en salle des fêtes.

**IL EST RAPPELÉ QUE LE RESTAURANT DES 3 CHENES RESTE EN ACTIVITÉ, JUSQU'À LA SIGNATURE DÉFINITIVE.**

### Aide aux populations d'Ukraine / concours financier au CCAS de Roanne

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents, décide d'apporter un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 1200 € au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

### Questions diverses

Gérard DURILLON présente les devis pour l'installation de capteurs CO2 au groupe scolaire et les subventions qui peuvent être accordées. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de capteurs CO2 avant le 30 avril 2022, pour pouvoir bénéficier des subventions de 50 € par capteur.

Il fixe l'installation de l'aire de jeux aux étangs le samedi 16 avril matin.

André FESSY fait le point sur les travaux réalisés et les travaux en cours : les travaux sur la carrière impasse du Val, aux étangs, les jeux de boules ainsi que les trottoirs Gai Séjour sont terminés.

Des ralentisseurs vont être installés dans la zone du Moulin Blanc pour diminuer la vitesse des automobilistes sur ce secteur.

Les frênes aux étangs vont devoir être coupés car ils ont pris la maladie.

Maryline BROSSETTE signale que le protocole sanitaire a été particulièrement allégé à l'école. Les enfants sont heureux d'avoir pu tomber les masques. Elle a mandaté le personnel communal pour étudier un atelier jardinage pendant la pause méridienne.

Gabriel GIRARD relance le projet du forum des entreprises et constitue un groupe de travail composé de Gabriel Girard, Michel Duret, Bertrand Gonin, Jacqueline Chartier, Nathalie Lafaurie, Gérard Durillon et Maryline Brossette.

Patricia VEILLARD fait le compte-rendu du premier conseil municipal des enfants, réuni le 25 mars dernier.

Timothée CRIONAY informe le conseil municipal que :

- Le PLUi a été approuvé le 24 mars 2022 et évoque le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en précisant qu'à partir de 2050, plus aucun terrain ne pourra être constructible.
- Le changement climatique se fait de plus en plus vite. Au Pôle, on constate une augmentation des températures particulièrement importante.

## LE SITE DES ÉTANGS



Des jeux pour enfants ont été installés par des membres du conseil municipal et des bénévoles, sur le site des étangs.

Une table de ping-pong complète cet équipement. Deux tables et bancs sont à votre disposition.

